Il s’agit du résultat du scrutin public du 19 Mars 2015 sur l’amendement n°998 de Mme Abeille concernant l’art 56 du projet de loi relatif à la biodiversité.

Affichant une préoccupation environnementale de façade, instaurant les SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) chronophages, tout est balayé d’un simple vote quand il s’agit de l’ incohérence écologique halieutique. Elle est méconnue, invisible… et les lobbies sont trop puissants. Catastrophe écologique garantie.

http://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/%28legislature%29/14/%28num%29/1082

Faire semblant de faire évoluer les choses en imposant de multiples contraintes (politique de l’eau, par exemple) et ne rien changer pour corriger les mauvaises pratiques devient de plus en plus abscons.